



**LE MINISTRE**

Cotonou, le

23 DEC 2020

N° 014 /MTEP/DC/SGM/SP-C

## COMMUNIQUÉ RADIO ET TÉLÉDIFFUSÉ

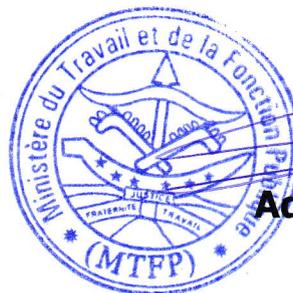
-----

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique communique :

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-577 du 09 décembre 2020 portant réaménagement des horaires de travail dans l'Administration publique et, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les nouveaux horaires de travail sont les suivants sur toute l'étendue du territoire national :

- matin : 08 heures à 12 heures 30 minutes
- pause : 12 heures 30 minutes à 14 heures
- après-midi : de 14 heures à 17 heures 30 minutes

Tous les agents publics sont en conséquence invités au respect scrupuleux de ces nouveaux horaires.



**Adidjatou A. MATHYS**